La Lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Rance, du Frémur et de la baie de Beaussais

N°14
Août 2012

Notez sur vos agendas !

La consultation s'achève :
- le 02 octobre 2012 pour les services de l'Etat
- fin octobre 2012 pour les collectivités et autres personnes publiques compétentes.

Prochaine réunion de la CLE 27 novembre 2012

Coordonnées

M. René Régnault
Président de la CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais
3 rue de la Chalotais
22100 Dinan
Tel: 02-96-85-02-49
cle.rance@orange.fr
www.sagerancefremur.org

La Cellule d'animation :

Anne LEGEAY, Animatrice – coordinatrice • Typhaine BERTHOU, Zones humides – Cours d'eau • Alice LANDAIS, Littoral – SIG • Sébastien CLAIR, administration – comptabilité

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor.

Directeur de publication : M. René REGNAULT, Président de la CLE

Rédaction et conception : cellule d'animation de la CLE

Impression : SEVEN Rennes

Edito du Président

SAGE révisé : application !

Le SAGE (*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) Rance Frémur baie de Beaussais, en application depuis 2004, fait l'objet (loi de décembre 2006) d'une révision que je qualifie d'importante voire fondamentale.

Les travaux du SAGE révisé s'achèvent. La Commission Locale de l'Eau (62 membres) à l'unanimité (52 présents et représentés) a approuvé et arrêté le projet. Un travail très soutenu (plus de 65 réunions entre début 2010 et ce 4 juin dernier) a été fourni tant par les membres, toujours très assidus, que par l'équipe d'animation.

Le dossier composé de quatre parties dont le PAGD (*Plan d'Aménagement et de Gestion Durable*) et le Règlement est d'abord soumis aux 106 communes mais aussi à leurs groupements, les conseils généraux, le conseil régional, les services de l'Etat, le comité de bassin.

Des avis, encourageants, nous reviennent. A partir de la Toussaint, c'est le grand public qui sera consulté. La Commission Locale de l'Eau du 27 novembre examinera l'ensemble de ces avis et observations. Le SAGE révisé, sous la signature du Préfet des Côtes d'Armor rentrera en pleine application. Parallèlement, le SDAGE Loire Bretagne (*Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) va aussi rentrer en révision.

Ces réflexions, échanges, débats doivent conduire à l'appropriation générale du contenu de ce schéma : c'est la condition de la réussite de sa mise en œuvre.

Ensemble, nourrissons l'ambition de réussir la conquête de l'eau dans une démarche de développement durable pérenne au bénéfice de la planète et de ses futurs occupants.

Je remercie la collaboration de tous ! Elle est essentielle, et notamment celle des élus.

René Régnault,
Président de la CLE
Sénateur honoraire - Maire de Saint-Samson sur Rance

Consultation du projet de SAGE révisé : Mode d'Emploi

Les 106 communes du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, les groupements de communes ayant une compétence « Eau », les Conseils généraux (22, 35), le Conseil régional de Bretagne, les chambres consulaires, les services de l'Etat et le Comité de bassin de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont reçu début juillet les documents du projet de SAGE révisé.

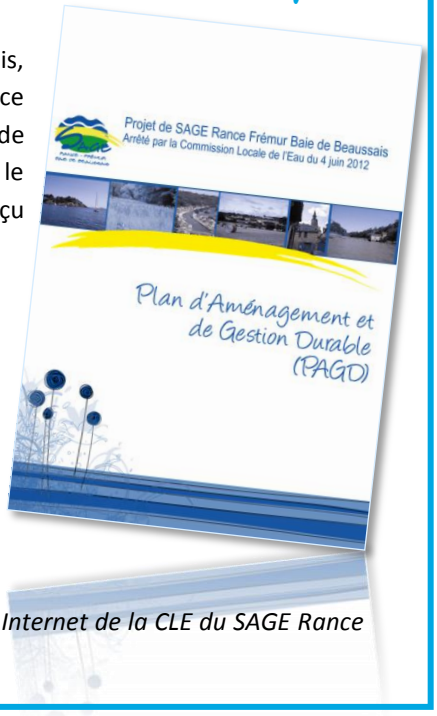

Les assemblées ont jusqu'à l'automne pour se prononcer par délibération sur ce projet. L'avis rendu peut être assorti d'observations sur le projet, que la CLE étudiera et intègrera au projet de SAGE le cas échéant. Dès lors, le projet de SAGE sera soumis à enquête publique.

Les documents de la consultation sont disponibles sur le site Internet de la CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais : www.sagerancefremur.org

Focus sur les objectifs 1 et 2 du projet de SAGE Rance Frémur baie de Beaussais révisé

Pont-Rutfier - photo : CLE RFBB 2012

Le SAGE, document visant la protection et la gestion intégrée de l'eau dans un bassin versant, s'appuie sur les caractéristiques de son territoire pour définir ses enjeux et ses objectifs. Dans le cadre de la révision du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, l'Etat des lieux initial a été actualisé, ce qui a permis de mettre en évidence les enjeux suivants :

→UNE QUALITE ECOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DEGRADEE PAR LES ACTIVITES HUMAINES OU L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- la présence d'ouvrages hydrauliques et de barrages, impactant la continuité écologique des cours d'eau ;
- la disparition des zones humides, dont la perte sur le territoire est estimée à 60 % ainsi que leur dégradation, avec 40% de celles qui existent encore qui sont partiellement ou totalement dégradées ;
- la multiplication des plans d'eau ;
- la dégradation du maillage bocager

Le manque d'articulation des différentes politiques publiques entre urbanisme/ aménagement du territoire et eau est également identifié comme un frein à l'amélioration du fonctionnement du bassin versant.

Objectif général n°1 : Maintenir ou atteindre le bon fonctionnement des milieux aquatiques

PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES DES COURS D'EAU

A ce jour, environ 1600 Km de linéaire de cours d'eau ont été inventoriés dans le périmètre du SAGE. La CLE souhaite orienter les actions pour rétablir la fonctionnalité de ce linéaire et des milieux associés. Les actions porteront ainsi sur :

- Le développement des outils de connaissance ;
- Le maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau compatible avec la vie biologique ;
- La restauration de la continuité écologique ;
- La restauration de la morphologie des cours d'eau, notamment par des actions sur les ouvrages hydrauliques transversaux prioritaires ;
- La limitation des impacts des plans d'eau.

PRESERVER ET GERER DURABLEMENT LES ZONES HUMIDES

La CLE a identifié les zones humides comme un écosystème majeur dans la reconquête du bon fonctionnement du bassin versant. A ce jour, environ 9000 ha de zones humides ont été inventoriés dans le périmètre du SAGE, soit 6,75 % du territoire. Trois axes stratégiques permettent d'orienter les actions mises en œuvre sur les zones humides :

- Le développement d'une connaissance fine et actualisée des zones humides ;
- La protection des zones humides ;
- La mise en place d'un programme d'action sur les zones humides, avec pour objectif 100 % des zones humides prioritaires pour la gestion couvertes par un plan de gestion

ADAPTER L'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT

La CLE souhaite que des actions visant à ralentir le circuit de l'eau dans le sol soient menées. Pour ce faire, des actions doivent être menées pour aménager le bassin versant. Ces actions s'articuleront autour de trois axes principaux :

- La protection et la restauration des dispositifs anti-érosifs, avec comme objectif 100 % des communes dans le périmètre du SAGE qui devront être engagées dans des travaux de reconstitution du bocage anti-érosif ;
- La gestion durable des eaux pluviales, notamment par la mise en place de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales ;
- L'assurance d'une cohérence entre les politiques en matière d'eau, d'urbanisme, d'aménagement du territoire.

Le Frémur - photo : CLE RFBB 2012

→ UNE FAÇADE LITTORALE AUX PROBLEMATIQUES MULTIPLES :

St Servan / mer - photo : CLE RFBB 2012

- Pollutions bactériologiques impactant les zones de pêche et de baignade (11 zones professionnelles, 12 zones de pêche récréatives, 45 plages faisant l'objet d'un suivi qualitatif)
- Flux de nitrates principalement d'origine agricole favorisant le développement des marées vertes (baie de Lancieux, bassin maritime de la Rance)
- Autres pollutions microbiologiques encore méconnues (cas de l'Alexandrium en Rance maritime)
- Déprise agricole et difficulté de gestion de l'interface terre-mer
- Pressions d'usages : navigation, activités touristiques, etc. qui posent des questions de gestion du milieu (carénage, dragages en ports, besoins en eau potable et assainissement)

Objectif général n°2 : Assurer la satisfaction des différents usages littoraux et les concilier avec l'aménagement et les activités économiques

ASSURER LA QUALITE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE ET DES ZONES CONCHYLICOLES ET DE PECHE A PIED

Il s'agit d'atteindre un classement en qualité excellente pour tous les sites de baignade, et un classement en catégorie A ou en progression pour les zones conchylicoles et de pêche de loisir.

Cela passe essentiellement par l'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs et non-collectifs. Les mauvais branchements chez les particuliers (eaux usées sur réseau d'eaux pluviales et/ou inversement) sont particulièrement visés. Sur la frange littorale, les systèmes d'assainissement non-collectif rejetant directement des eaux brutes non traitées en milieu superficiel devront être réhabilités.

LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES EAUX LITTORALES

L'objectif de la CLE est de réduire les proliférations d'algues vertes et de phytoplancton toxiques dans les eaux littorales et estuariennes du périmètre.

Le principal axe d'action consiste à mettre en œuvre des mesures visant à réduire les flux de nitrates d'origine agricole en développant des pratiques permettant de limiter les fuites. La question des zones humides et de leur préservation est aussi un point crucial de cette action. S'agissant du phytoplancton toxique (Alexandrium), outre la réduction des flux de nutriments parvenant en Rance maritime, une meilleure connaissance de ce phénomène est indispensable.

REDUIRE LES REJETS CHIMIQUES ET GERER LES SEDIMENTS EN MILIEU LITTORAL

L'action du SAGE vise ici deux axes principaux : les pratiques de carénage et les dragages, qu'ils soient portuaires ou estuariens. Les dragages peuvent libérer ou générer des pollutions très impactantes sur le milieu naturel (métaux lourds, nutriments relargués, etc.). La CLE pousse ici à une meilleure concertation préalable entre acteurs, et à une bonne connaissance des causes et des techniques liées à la sédimentation.

St Servan / mer - photo : CLE RFBB 2012

→ Ne ratez pas les objectifs 3, 4 et 5… au prochain numéro !

L'expérimentation sur les zones humides prioritaires pour la gestion : c'est parti !

Le projet de SAGE révisé identifie des zones humides prioritaires pour la gestion. Elles font l'objet de deux dispositions (n°21 et 22), et représentent environ 38% des zones humides inventoriées à ce jour dans le périmètre du SAGE.

Pour atteindre l'objectif de 100% des zones humides prioritaires pour la gestion couvertes par un plan de gestion à la fin de la période de mise en œuvre du SAGE révisé, un programme d'action en trois phases est prévu.

La première phase a démarré au mois de juillet et durera un an. Une demi-douzaine de sites ont été choisis en fonction de leur contexte (agricole, urbain, fonds de vallée…). Les pratiques de gestion actuellement en place sur ces zones humides seront recensées et suivies. De nombreux partenaires s'associent à la CLE du SAGE afin de mobiliser tous les acteurs du territoire autour de ce programme.

En savoir plus : www.sagerancefremur.com/comprendre/dossier-:-les-zones-humides.html

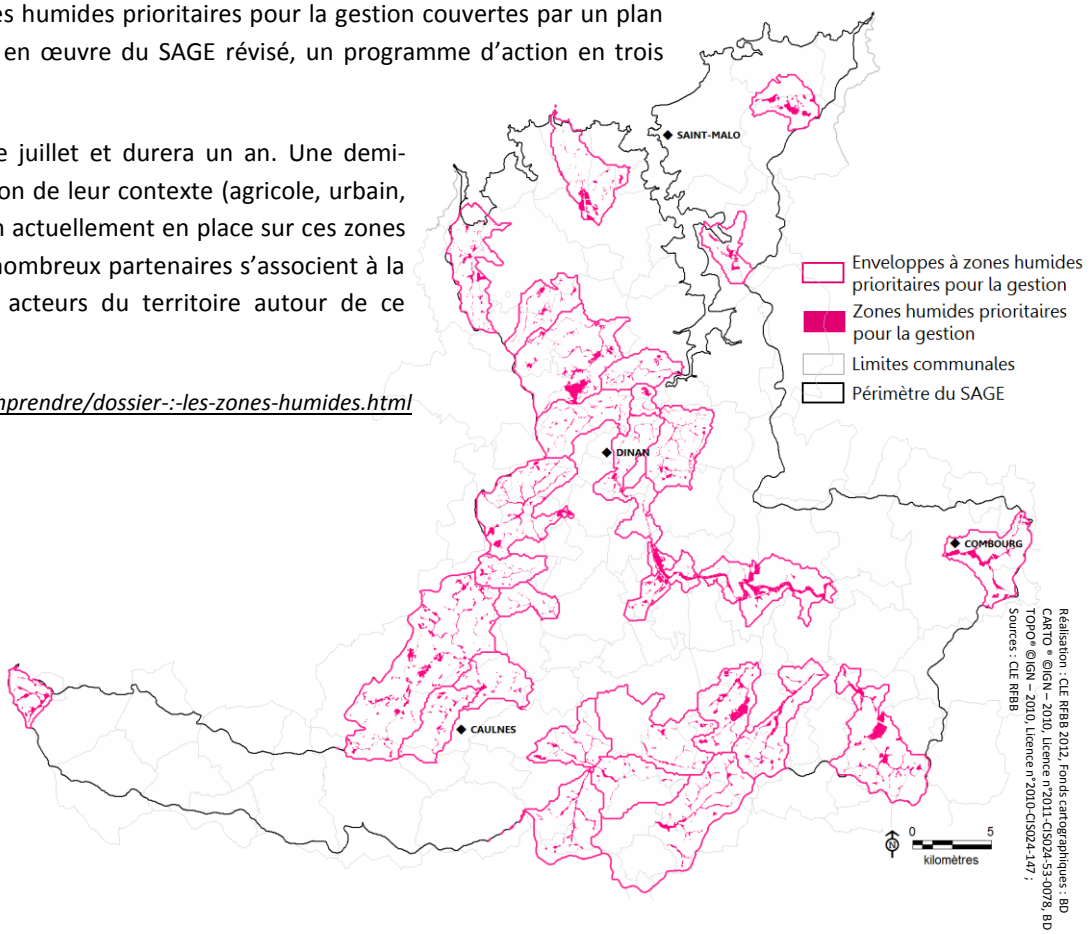

EN BREF

Les arrêtés de classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2 sont enfin disponibles !

en savoir plus ::
www.centre.developpement-durable.gouv.fr/procedure-de-classement-l-214-17-r265.html

Un schéma d'organisation de la plaisance et de gestion des équipements nautiques en cours d'étude

Le territoire Rance-Côte d'Emeraude est le second bassin de navigation régional en termes d'accueil de plaisanciers : plus de 9000 places disponibles sur 60 sites environ (ports et zones de mouillages). Les retombées économiques sont importantes : 10 emplois permanents pour 100 bateaux de plaisance, plus de 60 chantiers navals, un tourisme d'escale important, etc.

Dans le cadre de la mission GIZC portée par le syndicat mixte du Pays de Dinan, l'association CŒUR-Emeraude et la FAUR, une étude visant à établir progressivement un Schéma d'Organisation de la Plaisance et de gestion des équipements nautiques pour 2013-2014 est en cours. Ce Schéma a pour ambition d'amener à un développement durable de la plaisance sur le territoire Rance-Côte d'Emeraude.

La CLE du SAGE est associée à cette étude. En effet, le projet de SAGE révisé vise l'amélioration des pratiques de carénage.

En savoir plus : gizc@pays-de-dinan.org

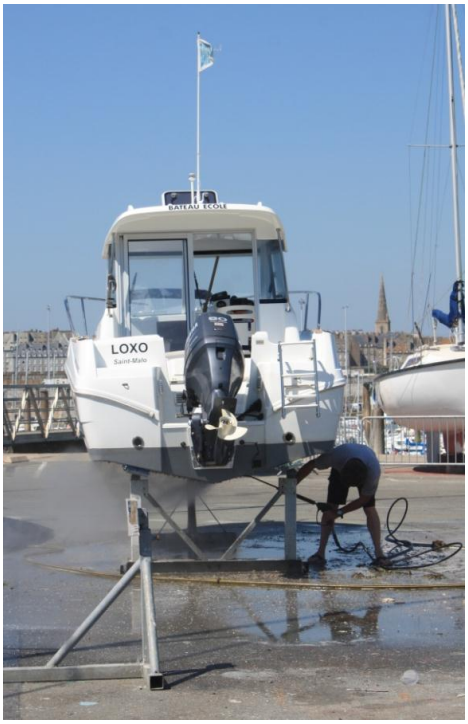

Carénage à St Servan / mer - photo : CLE RFBB 2012

Accro aux acronymes ?

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux • CLE : Commission Locale de l'Eau • PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière • FAUR : Fédération des Amis et Usagers de la Rance • SIG : Système d'Information Géographique